



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 3 novembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 30 octobre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX HUIT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Maire ;  
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, adjoints ;  
Mme Angélique CUIF M. Nicolas FÉVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Fabien LEMÉE, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, M. Thierry SAMSON, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

**ABSENTS :** M. Emmanuel PÉРАН (pouvoir à M. Gérard PERRIGAULT), Mme Virginie DUMONT, M. Mickaël LEBRUN, Mme Marie-Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Chantal THIBAUT (pouvoir à M. Philippe ROUVIER)

Secrétaire de séance : Mme Danielle BRETEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h20.

### LE CONSEIL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2014.119	Administration générale	<p><u>Location de la salle polyvalente</u></p> <p>DONNE la priorité aux traiteurs installés sur la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE pour organiser une telle soirée, et CHARGE Monsieur le maire de les interroger à ce sujet.</p> <p>ACCEPTE de louer la salle polyvalente au tarif en vigueur pour les particuliers, si les traiteurs de la commune ne sont pas intéressés.</p> <p>Le cas échéant, DEMANDE à ce que la priorité soit donnée aux Saint-Aubinois pour les inscriptions à la soirée du 31/12/2014.</p> <p>DECIDE d'instaurer un tarif spécial pour les professionnels lors du vote des tarifs communaux</p>	<p><b>16 voix pour</b> <b>3 abstentions</b> <b>1 voix contre</b></p>
2014.120	Finances – Urbanisme	<p><u>Taxe d'aménagement 2015</u></p> <p>DECIDE de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.</p> <p>D'APPLIQUER un abattement de 50 % sur les cent premiers m<sup>2</sup>.</p> <p>D'EXONERER totalement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les abris de jardin soumis à déclaration préalable (article L 331-9-8°).</li> <li>• les surfaces de stationnement des logements sociaux (collectifs ou</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b></p>

		individuels) (financement PLUS, PLS, PSLA, autre que ceux bénéficiant de prêts PLAI, qui sont exonérés de plein droit). DIT que la délibération du 03/11/2014 est valable pour une durée de un an.																
2014.121	Urbanisme	<b><u>Demande de modification du SCOT dans le cadre de l'enquête publique</u></b> Délibération annulée et reportée à la séance du 13 novembre 2014																
2014.122	Intercommunalité – Urbanisme	<b><u>Transfert de compétence en terme de PLU</u></b> REFUSE de transférer à la communauté de communes la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. DIT que le transfert de ladite compétence ne peut se faire sans réfléchir au préalable au devenir de l'intercommunalité.	Unanimité															
2014.123	Urbanisme	<b><u>Révision du PLU</u></b> DECIDE de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme et ce en vue de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en conformité des exigences posées par la loi du 12/07/2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II)</li> <li>• moderniser et clarifier la réglementation des conditions et des possibilités d'affectation d'occupation des sols</li> <li>• faciliter les continuités écologiques</li> <li>• organiser l'évolution des équipements publics</li> <li>• identifier et délimiter les quartiers dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale à travers les commerces de détail et de proximité et définir les prescriptions de nature à assurer ces objectifs.</li> </ul> DIT qu'une délibération ultérieure aura pour objet de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• préciser les modalités de la procédure à lancer</li> <li>• inscrire les crédits au budget 2015</li> </ul> CHARGE d'ores et déjà Monsieur le maire de demander aux autres communes de l'intercommunalité si elles sont intéressées par une commande mutualisée auprès d'un cabinet d'études.	Unanimité															
2014.124	Personnel	<b><u>Avancement de grade – Modification du tableau des effectifs</u></b> MODIFIE le tableau des effectifs comme suit : <table border="1" data-bbox="438 1534 1316 1836"> <thead> <tr> <th>Grades actuels</th> <th>Nouveaux grades</th> <th>Dates</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe</td> <td>Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</td> <td>1/1/2014</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe</td> <td>Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe</td> <td>11/6/2014</td> </tr> <tr> <td>Adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe</td> <td>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</td> <td>1/10/2014</td> </tr> <tr> <td>Agent territorial spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles</td> <td>Agent territorial spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles</td> <td>1/12/2014</td> </tr> </tbody> </table> LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier les arrêtés individuels aux agents concernés.	Grades actuels	Nouveaux grades	Dates	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1/1/2014	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	11/6/2014	Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1/10/2014	Agent territorial spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1/12/2014	Unanimité
Grades actuels	Nouveaux grades	Dates																
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1/1/2014																
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	11/6/2014																
Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1/10/2014																
Agent territorial spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1/12/2014																

2014.125	Assainissement	<p><b>Compte d'affermage 2013</b></p> <p>APPROUVE le compte d'affermage du service public d'assainissement collectif pour l'année 2013, qui fait apparaître un crédit de 78 200,69 €.</p> <table border="1" data-bbox="483 300 1295 506"> <tr> <td>Acompte du 1<sup>er</sup> avril 2013</td> <td>7 900 €</td> </tr> <tr> <td>Acompte du 1<sup>er</sup> octobre 2013</td> <td>22 700 €</td> </tr> <tr> <td>Acompte du 1<sup>er</sup> avril 2014</td> <td>43 200 €</td> </tr> <tr> <td>Total des acomptes</td> <td>73 800 €</td> </tr> <tr> <td>Solde net à verser</td> <td>4 400,69 €</td> </tr> <tr> <td>Montant net au crédit de la collectivité</td> <td>78 200,69 €</td> </tr> </table>	Acompte du 1 <sup>er</sup> avril 2013	7 900 €	Acompte du 1 <sup>er</sup> octobre 2013	22 700 €	Acompte du 1 <sup>er</sup> avril 2014	43 200 €	Total des acomptes	73 800 €	Solde net à verser	4 400,69 €	Montant net au crédit de la collectivité	78 200,69 €	Unanimité																																																																																					
Acompte du 1 <sup>er</sup> avril 2013	7 900 €																																																																																																			
Acompte du 1 <sup>er</sup> octobre 2013	22 700 €																																																																																																			
Acompte du 1 <sup>er</sup> avril 2014	43 200 €																																																																																																			
Total des acomptes	73 800 €																																																																																																			
Solde net à verser	4 400,69 €																																																																																																			
Montant net au crédit de la collectivité	78 200,69 €																																																																																																			
2014.126	Assainissement	<p><b>Rapport du délégataire 2013</b></p> <p>APPROUVE le rapport du délégataire pour le service public d'assainissement collectif pour l'année 2013.</p>	Unanimité																																																																																																	
2014.127	Assainissement	<p><b>Renouvellement de la canalisation La Hémetière – Avenant au marché de travaux</b></p> <p>DECIDE d'accepter la proposition d'avenant au marché de travaux pour un montant de 20 396.66 HT, portant le montant total du marché à 157 369.16€ HT.</p>	Unanimité																																																																																																	
2014.128	Affaires scolaires - finances	<p><b>Participation de la commune aux dépenses scolaires concernant les enfants en CLIS d'autres communes</b></p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser aux communes les frais engagés pour la scolarité des enfants de SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE intégrant une CLIS.</p>	Unanimité																																																																																																	
2014.129	Finances	<p><b>Budget principal – Décisions modificatives</b></p> <p>VOTE la décision modificative suivante pour le budget principal :</p> <table border="1" data-bbox="443 1137 1257 2056"> <thead> <tr> <th colspan="5">BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 2014</th> </tr> <tr> <th>SECTION</th> <th>SENS</th> <th>OPERATION</th> <th>CHAPITRE</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">FONCTIONNEMENT</td> <td rowspan="3">RECETTES</td> <td></td> <td>.013</td> <td>4 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>73</td> <td>9 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>74</td> <td>5 420 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (A)</td> <td>18 920 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">FONCTIONNEMENT</td> <td rowspan="5">DEPENSES</td> <td rowspan="5">/</td> <td>.011</td> <td>-1 800</td> </tr> <tr> <td>.012</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>66</td> <td>-16 000 €</td> </tr> <tr> <td>.022</td> <td>-10 000 €</td> </tr> <tr> <td>.023</td> <td>21 720 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (B)</td> <td>18 920 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (A-B)</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">INVESTISSEMENT</td> <td rowspan="5">RECETTES</td> <td rowspan="5">/</td> <td>10</td> <td>-11 981 €</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>-116 209 €</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>15 900</td> </tr> <tr> <td>.024</td> <td>113 500</td> </tr> <tr> <td>.021</td> <td>21 720 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (C)</td> <td>22 930 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>105</td> <td>/</td> <td>-25 390</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>106</td> <td>/</td> <td>3 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>107</td> <td>/</td> <td>35 320</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>207</td> <td>/</td> <td>10 000</td> </tr> <tr> <td colspan="4">TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (D)</td> <td>22 930 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (C-D)</td> <td>- €</td> </tr> </tbody> </table>	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 2014					SECTION	SENS	OPERATION	CHAPITRE	MONTANT	FONCTIONNEMENT	RECETTES		.013	4 500 €		73	9 000 €		74	5 420 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (A)				18 920 €	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	/	.011	-1 800	.012	25 000 €	66	-16 000 €	.022	-10 000 €	.023	21 720 €	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (B)				18 920 €	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (A-B)				- €	INVESTISSEMENT	RECETTES	/	10	-11 981 €	16	-116 209 €	13	15 900	.024	113 500	.021	21 720 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (C)				22 930 €			105	/	-25 390			106	/	3 000			107	/	35 320			207	/	10 000	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (D)				22 930 €	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (C-D)				- €	Unanimité
BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE 2014																																																																																																				
SECTION	SENS	OPERATION	CHAPITRE	MONTANT																																																																																																
FONCTIONNEMENT	RECETTES		.013	4 500 €																																																																																																
			73	9 000 €																																																																																																
			74	5 420 €																																																																																																
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (A)				18 920 €																																																																																																
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	/	.011	-1 800																																																																																																
			.012	25 000 €																																																																																																
			66	-16 000 €																																																																																																
			.022	-10 000 €																																																																																																
			.023	21 720 €																																																																																																
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (B)				18 920 €																																																																																																
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (A-B)				- €																																																																																																
INVESTISSEMENT	RECETTES	/	10	-11 981 €																																																																																																
			16	-116 209 €																																																																																																
			13	15 900																																																																																																
			.024	113 500																																																																																																
			.021	21 720 €																																																																																																
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (C)				22 930 €																																																																																																
		105	/	-25 390																																																																																																
		106	/	3 000																																																																																																
		107	/	35 320																																																																																																
		207	/	10 000																																																																																																
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (D)				22 930 €																																																																																																
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (C-D)				- €																																																																																																

2014.130	Affaires scolaires	<p><b><u>Acquisition d'équipement informatique pour l'école élémentaire</u></b></p> <p>DECIDE d'attribuer le marché à la société SIMECO pour un montant de 16 210,00 € HT, soit 19 452 € TTC.</p>	Unanimité
2014.131	Finances – Vie associative	<p><b><u>Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes</u></b></p> <p>DECIDE d'accorder une subvention pour un montant de 400 €.</p>	Unanimité
2014.132	Intercommunalité	<p><b><u>Clause de revoyure du contrat de territoire</u></b></p> <p>DEMANDE à la communauté de communes d'inscrire, dans le cadre de la revoyure du contrat de territoire le projet d'une aire de covoiturage pour le compte de la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.</p> <p>DECIDE de ne pas inscrire le projet terrain multisports.</p>	<p>Aire de covoiturage : Unanimité</p> <p>Terrain multisports : 8 voix contre, 11 abstentions</p>
2014.133	Bâtiments	<p><b><u>EHPAD – Présentation de l'avant-projet définitif (APD) – Passage au chauffage gaz ou bois</u></b></p> <p>DECIDE de valider l'avant-projet détaillé pour un montant de travaux de 441 000 € HT, retenant les options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stores bannes devant la salle d'animation : + 5 000 € HT</li> <li>- Ragréage avec sol linoleum dans la salle à manger existante : + 3 150 € HT</li> </ul> <p><b>Total dépenses opération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux (avec options conseillées) : 441 000 € HT soit 529 200 € TTC</li> <li>- Maîtrise d'œuvre (8,25% des travaux): 36 500 € HT soit 43 800 € TTC</li> <li>- Contrôle technique et autre étude : 6 900 € HT soit 8 280 € TTC</li> <li>- Etude géotechnique : 2 100 € HT soit 2 520 € TTC</li> </ul> <p>Portant ainsi le montant total de l'opération (hors changement du chauffage) à 486 500 € HT, soit 583 800 € TTC.</p> <p>VALIDE le principe du changement du système de chauffage.</p> <p>DIT que la décision de lancer les marchés de travaux ne pourra être prise qu'en début d'année prochaine, dans le cadre de la préparation du budget 2015.</p>	Unanimité
2014.134	Bâtiments	<p><b><u>Demandes d'occupation du Triskel – CMP adultes</u></b></p> <p>DIT que le CMP adultes occupera à titre gratuit des bureaux de l'espace TRISKEL du 17/11 au 15/12 correspondant à la période de réalisation des travaux électriques de mise aux normes sur le bâtiment sis 28 rue de Chasné.</p> <p>CHARGE d'autre part Monsieur le maire de poursuivre les échanges avec le CMP adultes concernant un éventuel déménagement définitif de la structure et une occupation totale du bâtiment TRISKEL. Dans un premier temps, une hypothèse de distribution des bureaux remise à la mairie par le CMP adultes devra être soumise pour examen à la commission d'accessibilité.</p>	Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h25 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 19 novembre 2014, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD  
Maire